



Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

LUNDI 30 JUIN 2025 – HOTEL DE LA POSTE

Présence du Conseil Général : 41

Conseil exécutif : 5

Excusés : 11

Non excusés : 4

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences
2. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2025
3. Assermentations
4. Communications de la présidente des assemblées
5. Rapport de gestion
6. Préavis N°02/2025 : Comptes 2024
7. Fusion de communes
8. Propositions individuelles et divers

Madame Anne-Thérèse Bodenmann débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale.

Point 1. Contrôle des présences :

34 personnes présentes ce soir, 11 personnes excusées & 4 personnes non excusées. Le conseil exécutif est quant à lui représenté au complet.

Point 2. PV de mars 2025

Le PV a été approuvé par toute l'assemblée

Point 3. Assermentations :

Aucune assermentation ce soir

Point 4. Communications de la présidente des assemblées

Madame Anne-Thérèse Bodenmann prend la parole ce soir concernant la réélection du bureau des assemblées. A noter qu'à ce jour le poste de vice-président est toujours à pourvoir.

Monsieur Quentin Bodenmann se manifeste et souhaite donc prendre ce poste. Après un vote à main levée, ce dernier est élu à l'unanimité.

Elle informe également qu'en 2026 il y aura également la réélection du conseil exécutif. Madame Bodenmann reviendra vers vous lors de l'assemblée de décembre afin de vous communiquer la marche à suivre.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat, président de l'Assemblée, prend la parole pour présenter son rapport. Il ouvre son intervention par un hommage rendu à Monsieur Alfred Lüthi, ancien président, décédé le 24 juin 2025. Il rappelle ensuite que quinze séances ont été tenues durant le premier semestre 2025 et mentionne la participation du Conseil Exécutif à plusieurs réunions intercommunales portant notamment sur la fusion des communes, l'organisation du 1er août, la loi cantonale sur les communes, ainsi que le projet « École du futur ».

Sur le plan financier, il informe que la dette publique a été entièrement remboursée grâce à de meilleures rentrées fiscales. Il indique toutefois qu'une dette privée subsiste, liée aux hypothèques sur les immeubles, pour un montant de CHF 3'255'400.-, ce qui représente un niveau jugé encore trop élevé selon les normes cantonales. Une réduction de cette dette est visée d'ici la fin de l'année 2026. Il précise que l'Hôtel de la Poste concentre à lui seul près de 42,5 % de l'endettement.

Concernant le renouvellement des autorités, il annonce que les prochaines élections se tiendront entre janvier et mai 2026 pour la nouvelle législature. Deux membres du Conseil Exécutif, dont lui-même, ont remis leur démission pour des raisons de santé et d'âge. Un appel est lancé à la population afin de constituer une liste complète de cinq personnes d'ici janvier 2026. Le Conseil Général devra également être complété selon les exigences du règlement, incluant notamment les fonctions de président, vice-présidents, scrutateurs et secrétaire.

Monsieur Rochat poursuit en évoquant les travaux réalisés durant le semestre. À Messidor – Amoureux 2, l'isolation de la façade ouest est désormais achevée, permettant une économie de CHF 16'247.-. La Grande Salle a bénéficié d'une amélioration de l'insonorisation et de l'éclairage pour un montant de CHF 20'000.-, avec un retour très positif des sociétés qui en apprécient l'acoustique. Par ailleurs, cinq appartements ont été rénovés à la suite de changements de locataires.

Il présente ensuite les projets en cours. Une rénovation complète de l'appartement de l'Hôtel de la Poste est planifiée en raison de divers problèmes de carrelage, de plomberie et de menuiserie. Il informe également de la rénovation totale prévue pour le bâtiment Germinal, situé Rue Centrale 12, incluant les cuisines, salles de bain, l'isolation et l'électricité, notamment à la suite d'une demande de l'AI. Les études relatives à ces dossiers ont été confiées au bureau Daris-Lépine, et un préavis est attendu entre la fin 2025 et le début 2026.

Dans les divers, il indique que le tri des archives se poursuit et que les problèmes d'humidité sont désormais sous contrôle, même si certains documents manquent encore. Il rapporte que la tyrolienne de la place de jeux a dû être remplacée après la rupture de son câble, l'installation neuve ayant coûté CHF 13'567.30. Une demande de soutien sera adressée à la Fondation PEP, à la Loterie Romande et à d'autres organismes. Il présente également le projet Box-Up, proposé par Monsieur Sébastien Calas, délégué aux sports, qui viserait à installer des box connectés mettant du matériel sportif en libre accès via une application gratuite ; la commune envisage ce projet, mais pas avant 2026.

Il poursuit avec la Fontaine Masey-Masy, dont une réparation a été effectuée pour un montant de CHF 1'965.25 par la société Rachet. Des dalles cassées doivent encore être remplacées pour un coût de CHF 3'300.–, et les factures seront transmises à l'assurance. Une étude est également en cours concernant la mise en circuit fermé ou la réduction du débit afin d'économiser l'eau.

À propos des Fenêtres de l'Avent 2025, il annonce que l'événement se déroulera du 30 novembre au 24 décembre, sans obligation d'organiser une agape. La coordination sera assurée par Madame Anne Witzig ou par lui-même. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au 30 septembre, dans l'ordre d'arrivée. Sont déjà inscrits : l'École, le Marché de Noël, l'Épicerie, la Grande Salle ainsi que le Président.

S'agissant du calendrier 2026, il souligne qu'il sera plus complet que celui de 2025, grâce à une collaboration renforcée entre les villages, la Commune du Chenit et Vallée de Joux Tourisme. Un appel est lancé aux citoyennes et citoyens pour soumettre des photos récentes du village jusqu'à la mi-septembre ; les quinze clichés obtenant le plus de votes seront retenus.

Concernant les Dames des Jeux, il note une diminution de la fréquentation des rencontres du jeudi après-midi. L'activité a été déplacée à la Maison de Paroisse au Sentier, jugée plus accessible. Cette activité demeure ouverte à tous.

Au niveau administratif, il rappelle les compétences déléguées au Conseil Exécutif, qui n'ont pas été utilisées durant ce semestre : l'autorisation générale de plaider, les dépenses imprévisibles jusqu'à CHF 30'000.– par cas, ainsi que l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles ou de droits immobiliers. Il rappelle également que selon le règlement, un membre ne peut prendre la parole une seconde fois tant qu'un autre intervenant ne s'est pas exprimé.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat conclut son rapport en remerciant chaleureusement ses collègues du Conseil Exécutif, ainsi que la boursière et la secrétaire pour leur travail et leur soutien précieux.

Enfin, Monsieur Raphaël Niffenegger prend la parole pour annoncer qu'il souhaite mettre un terme à son mandat au Conseil Exécutif à la fin de la législature.

Madame Bodenmann reprend la parole afin de savoir si il serait envisageable d'avancer d'une semaine notre prochaine assemblée et donc la faire le lundi 8 décembre 2025. Monsieur Pierre-Maurice Rochat en prend note.

5. Rapport de gestion :

Monsieur Hubert Koslowski prend la parole pour présenter le rapport de la commission de gestion du patrimoine, mettant en avant l'expertise de Pierre-Maurice Rochat, qui fournit des précisions importantes.

Floréal (Amoureux 4, Anne Witzig) : tous les neuf appartements sont désormais loués suite à un emménagement récent. Le remplacement des fenêtres se poursuit au rythme de deux par an, financé par le fonds de location. La question des places de parc est soulevée, mais elle n'est pas considérée comme urgente pour le moment.

Messidor (Amoureux 2, Raphaël Niffenegger) : la façade nord a été mise aux normes et la réfection du perron et des marches est prévue vers la fin de l'été. L'ensemble des appartements est occupé, assurant une bonne rentabilité du bâtiment.

Prairial (Pont Neuf 8, Patrice Masson) : deux interventions principales sont prévues : un nettoyage antimousse de la façade ouest à l'aide de drones et l'isolation ainsi que la ventilation des locaux humides, y compris le séchoir. Ces travaux visent à remettre le bâtiment à une valeur plus juste et à garantir son confort pour les occupants.

Hôtel de la Poste (Éric Guignard) : l'établissement connaît une bonne occupation en semaine et les problèmes d'humidité se réduisent progressivement. La patente du tenancier a été prolongée pour cinq ans, assurant une stabilité de gestion.

Germinal (Rue Centrale 12, Éric Guignard) : libre de toute dette, le bâtiment nécessite une rénovation complète tant pour sa façade que pour son intérieur. La décision sur les modalités exactes de cette rénovation, incluant éventuellement la partie des garages pour répondre aux normes, est encore en attente.

Fructidor (Rue Centrale 14, Anne Witzig) : les marches du perron seront prochainement lissées et rhabillées afin d'améliorer l'accessibilité et l'esthétique du bâtiment.

Grande Salle (Rue Centrale 14, Anne Witzig) : la salle présente un aspect très accueillant, entraînant une hausse des demandes de location. L'acoustique a été validée par la Chorale, renforçant la qualité des prestations offertes aux utilisateurs.

Ferme du Tilleul (Rue Centrale 36, Raphaël Niffenegger) : le chantier du trottoir et du parcage doit débuter sous peu, tout en conservant l'arbre à double tronc pour protéger le muret, dans le respect de l'environnement et de l'esthétique du lieu.

Concernant les infrastructures et espaces publics, la piste Vita fait l'objet d'un entretien courant sans problème notable. La fontaine est conservée et des études sont envisagées pour la mettre en circuit fermé afin d'économiser l'eau. La Place verte a été renforcée au niveau des normes et des contrôles annuels et continue de bénéficier d'une fréquentation très satisfaisante. L'éclairage public, les WC publics et les zones forestières sont en bon état et ne nécessitent pas d'intervention particulière.

Les rapporteurs ont tenu à remercier les quatre conseillers pour leur disponibilité et leur engagement, ainsi que Pierre-Maurice Rochat pour sa connaissance approfondie des affaires du village. Des remerciements particuliers ont également été adressés à la famille Golay de la ferme du village pour la qualité de leur accueil et leur générosité.

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve le rapport de gestion

6. Préavis N°02/2025 : Comptes 2024 :

Monsieur Éric Rochat étant excusé ce soir, Monsieur André Reymond prend la parole afin de présenter le préavis des comptes. Il rappelle que la Commission des finances, nommée pour la législature 2021–2026, s'est réunie le mardi 23 juin 2025 à 19h00 au Bureau du Conseil Exécutif afin d'étudier le préavis 2/2025 relatif aux comptes 2024. La commission est composée de Frédérique Charlet, André Reymond, Christophe Bonny (excusé), Nicolas Devaud (excusé pour raison médicale) et Éric Rochat (rapporteur). Étaient également présents du Conseil exécutif Catherine Golay, boursière, et Pierre-Maurice Rochat, président.

Le rapporteur a exprimé son insatisfaction concernant le délai très court imposé cette année pour la remise du rapport, bien que la loi fixe un délai au 31 mai. Le Président a expliqué cette situation par la pénurie de fiduciaires disponibles dans la région, ce qui a motivé la commission à demander une

amélioration pour les prochains exercices. Le rapport de révision, établi par GF Audit SA à Yverdon-les-Bains, est similaire à celui de 2023 et ne comporte aucune remarque à l'attention de la Boursière. Le contrôle externe reste obligatoire, conformément à la loi cantonale du 28 février 1956 et au règlement communal du 14 décembre 1979.

Les opérations de contrôle effectuées ont inclus la vérification des soldes et comptes bancaires et postaux, le contrôle des impôts à encaisser, l'existence des titres, l'analyse des comptes de transition et des créanciers potentiels ainsi que la revue des comptes de fonctionnement. Concernant le mandat du fiduciaire, il a été souligné qu'il est difficile de trouver un autre prestataire dans la Vallée de Joux, aucune autre entreprise locale ne prenant en charge ce type de mandats.

Pour les comptes et le préavis 2/2025, quelques précisions ont été apportées : le montant correct des amortissements (compte 220.330) pour 2024 est de CHF 41'300.–, et non CHF 140'500.– comme en 2023. L'achat du nouvel ordinateur n'est pas destiné uniquement au secrétaire, mais à l'ensemble du Conseil.

En matière de finances, le compte 210.318 a enregistré CHF 3'300.– d'honoraires pour le fiduciaire, jugés élevés, tandis que le compte 210.400 montre une légère baisse du produit des impôts, notamment pour les personnes morales, représentant 12 % des recettes fiscales. L'amortissement du compte 220.330 est lié à la réfection des façades du bâtiment Messidor.

Les domaines et bâtiments ont également fait l'objet d'interventions : à l'Hôtel de la Poste, un four a été remplacé pour CHF 13'000.– et des réparations diverses ont été effectuées. À la Ferme du Tilleul, les portes d'entrée ont été remplacées. Pour Germinal, un fonds de rénovation a été créé en vue de travaux extérieurs importants. Floréal et Messidor ont connu des rénovations d'appartements suite aux changements de locataires, ainsi que le remplacement d'un lave-linge collectif.

Les travaux publics ont également été commentés : pour l'éclairage public (compte 430.314), le dépassement s'explique par l'entretien du réseau, les réparations, notamment Rue Paul Golay, et les frais de Noël. Pour les parcs, promenades et cimetières (compte 440.314), une hausse de CHF 10'000.– est constatée, liée au remplacement de la tyrolienne (CHF 7'300.–) et à l'abattage d'arbres (CHF 1'800.–).

Le bilan de l'année 2024 montre un total de CHF 4'049'730.–, en légère baisse de CHF 27'400.– en raison de l'amortissement des emprunts. La valeur ECA des bâtiments s'élève à CHF 19'480'000.– et la dette totale à CHF 3'255'000.–, dont 42 % est liée à l'Hôtel de la Poste, soit une réduction de CHF 860'000.– depuis le début de la législature.

En conclusion, la Commission des finances tient à remercier la Boursière et le Conseil exécutif pour leur travail et, à l'unanimité, l'assemblée accepte les conclusions du préavis 2/2025 : l'acceptation des comptes 2024 tels que présentés, la décharge au Conseil exécutif pour sa gestion 2024 et la décharge à la Commission de gestion.

7. Fusion des communes :

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole pour présenter les points relatifs à la convention de fusion des trois communes, en rappelant que, bien que l'entrée en vigueur de la fusion soit fixée au 1er janvier 2027, de nombreux groupes travaillent déjà à résoudre les problématiques qu'une telle opération génère. Il précise que le groupe de travail n°5 se concentre sur les relations avec les fractions de communes et qu'à ce jour, trois points cruciaux devront être négociés et soumis à décision de l'assemblée : la convention de financement entre la future commune et la fraction, le taux d'imposition du village, et la restitution de l'éclairage public. Le président souligne que, bien que les travaux n'en soient qu'à leurs débuts, il fera tout son possible pour défendre au mieux les intérêts du village.

Jusqu'au 31 décembre 2026, le fonctionnement du village de L'Orient ne sera pas impacté. La législature actuelle se terminera comme prévu à la fin juin 2026 et le renouvellement des autorités ainsi que le bouclage des comptes 2025 et les préavis nécessaires pour la législature 2026–2031 se feront lors de l'assemblée générale de juin 2026. Le prolongement de la législature jusqu'à fin décembre 2026 concerne uniquement les autorités des communes fusionnées et n'a pas d'impact sur notre village.

La fusion entraîne toutefois quelques changements organisationnels, notamment en matière de financement des tâches publiques et d'éclairage public, prévus à l'article 21 de la convention. Le financement des tâches publiques sera assuré par la nouvelle commune selon différentes modalités : pour 2027 et 2028, le montant minimal correspondra aux budgets votés en 2023 par les fractions, avec des montants complémentaires libres pour chaque village. Pour les années suivantes, une convention pourra être conclue en fonction des besoins et de la possibilité pour les fractions de continuer à prélever un impôt. Il est souligné que la conclusion de cette convention nécessite une attention particulière afin de ne pas lier le village quant à son droit de percevoir un impôt. Le Conseil exécutif proposera plusieurs préavis spécifiques dès 2026, notamment sur l'arrêté d'imposition et la fixation du financement des tâches publiques.

Concernant l'éclairage public, il a été demandé aux villages de remettre la gestion à la nouvelle commune pour rationalisation et harmonisation. Deux options se présentent : soit le village transfère l'éclairage et la nouvelle commune en assure la gestion, soit le village conserve la gestion et prend en charge les coûts, y compris les investissements futurs comme la modernisation au LED dynamique, estimée à plus de CHF 200'000. –, ainsi que les grosses réparations de la rue Paul Golay. Le Conseil exécutif présentera un préavis courant 2026 pour définir la décision finale.

Enfin, Pierre-Maurice Rochat conclut en indiquant qu'il tiendra l'assemblée informée de l'évolution du dossier et reste à disposition pour répondre aux questions des membres.

Monsieur Félix Morand prend la parole en remerciant tout d'abord Monsieur Pierre-Maurice Rochat pour les informations apportées sur la fusion des communes. Il souligne qu'il sera déjà difficile de trouver des candidats pour la nouvelle législature de 2026 et s'interroge sur la possibilité pour l'assemblée de discuter de la convention. Monsieur Pierre-Maurice Rochat lui répond que la convention ne pourra pas être validée **sans l'accord de l'assemblée générale**. Monsieur Morand aborde ensuite la partie financière, notamment le point de l'impôt supplémentaire, représentant environ CHF 190'000. – de rentrée fiscale. Monsieur Rochat précise que tous les frais, tels que les salaires des conseillers ou

l'entretien de l'éclairage public, seront pris en charge par la grande commune. Monsieur Morand ajoute que chaque année, des subsides de CHF 30'000. – sont versés et s'interroge sur la poursuite de ces versements, ce à quoi Monsieur Rochat répond que ces contributions seront garanties par la nouvelle commune.

Monsieur Roland Zahnd indique ne pas avoir bien compris la situation et souhaite savoir si son imposition sera identique après la fusion. Monsieur Rochat informe qu'aucune garantie ne peut être donnée à ce jour, tandis que Madame Catherine Golay précise que chaque village paiera théoriquement le même taux d'impôt. Monsieur Rochat ajoute que, selon les projections, le Village de l'Orient pourrait payer moins d'impôts qu'actuellement.

Monsieur André Reymond suggère de fournir des comptes simplifiés, avec schémas ou tableaux, afin de rendre les informations plus concrètes, et propose la réalisation d'un « test à blanc » pour se rendre compte du fonctionnement après la fusion. Monsieur Rochat indique qu'il partagera lors de la prochaine assemblée un tableau complet des montants relatifs au Village de l'Orient. Il précise également que certains frais seront pris en charge par la grande commune, notamment les salaires des conseillers, l'entretien de la forêt, l'éclairage public si conservé, les pistes de ski, l'Hôtel de la Poste, l'épicerie, et autres. Concernant les biens privés, Monsieur Reymond demande des précisions, et Monsieur Rochat confirme que tous les aspects relatifs aux immeubles seront également pris en compte.

Madame Gautschi questionne l'emplacement de l'administration communale, et Monsieur Rochat répond qu'elle sera installée au Sentier. Monsieur Roland Zahnd s'informe ensuite sur l'avenir de l'éclairage public. Monsieur Rochat explique que le choix proposé est de le transférer à la grande commune, car le maintenir reviendrait à supporter une dette de CHF 220'000.– pour le village, qui ne dispose pas de fonds de réserve. Il précise que certaines communes ou villages choisiront de conserver leur éclairage, chacun restant libre de décider. Pour le Village de l'Orient, il est donc recommandé de le donner, et un vote des citoyens sera organisé pour trancher cette question.

8. Propositions individuelles et divers

Madame Freiss prend la parole concernant les arbres secs à la pista Vita afin d'informer qu'il y a toujours des sapins dangereux qui ne sont toujours pas abattus. Elle a pris des photos à l'appui. Elle souhaite que l'info soit relayée. Monsieur Masson passera le message afin que les gardes aient jeté un œil.

Monsieur Bonny aimerait des précisions quant au bâtiment (de la chorale) qui se trouve derrière la grande salle à savoir s'il allait être refait ? Monsieur Rochat informe que le bâtiment appartient à la chorale et apparemment il semblerait que ce ne soit pas à l'ordre du jour car le terrain n'est pas constructible.

Monsieur Félix Morand aimerait savoir la date limite pour trouver des personnes pour remplacer le président ainsi que les conseillers du Village ? Madame Bodenmann informe que la date limite devra être transmise d'ici la fin de l'année. (Officiellement le 11 janvier 2026)

Monsieur Blattmer aimerait savoir si on respecte les délais au niveau des travaux le long de la rue centrale ? Monsieur Masson informe que les travaux sont même en avance.

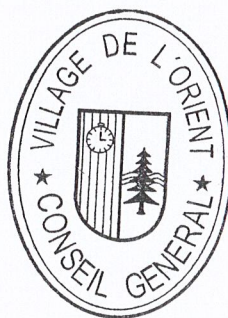
Madame Danielle Flaction prend la parole afin de savoir s'il est vrai que le bâtiment de l'école de l'Orient sera le premier à rejoindre la fusion des écoles ? Monsieur Pierre-Maurice Rochat informe qu'il est hors normes (amiante etc. actuellement à vendre 1,3 millions en état. En effet ce dernier appartient à la commune et est actuellement en vente.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann informe que à la suite d'une sortie avec les élèves, l'endroit où il y a le plus de mégaox se trouve dans les cailloux tout autour de l'Hôtel de la Poste et demande s'il ne serait pas possible de faire quelque chose ? Un écriteau ou autre ?

Madame Anne-Thérèse Bodenmann clôt l'assemblée à 21h52 et informe les participants que la date de la prochaine séance sera communiquée ultérieurement.

La Présidente :

Anne-Thérèse Bodenmann



La secrétaire :

Lynda Cabras

